

Grandir en humanité

« Grandir en humanité » comme « grandir en citoyenneté » résultent de la rencontre de chacun avec les autres dans le cadre de communautés de destins et de communautés de territoires qui embrassent le fait culturel et l'inscription dans une multi culturalité et dans une diversité de cultures toujours en mouvement, toujours en devenir.

Le fait culturel est à prendre dans son ensemble car il fait système : culture politique/ citoyenne - culture scientifique/philosophique - culture religieuse/spirituelle - culture artistique/symbolique.

Chaque domaine culturel est confronté à l'interaction entre la culture académique des experts, la culture industrielle des masses, la pratique amateur des passionnés et la pratique contestataire des laissés pour compte. C'est la prise en compte simultanée de ces quatre grands domaines qui permet de grandir en citoyenneté de façon cohérente. Ces quatre grands domaines partagent des risques communs (menaces et opportunités) dans leurs évolutions singulières :

- La capacité de développement des communautés de destin assurant la diversité culturelle
- La capacité de vivre ensemble et de métissage culturel des communautés de territoires
- Les menaces de dérives communautaristes et de prise de pouvoir non démocratique de minorités actives
- La résilience nécessaire pour faire face à l'intégration rapide de flux migratoires intra et inter territoires importants.

En racine de cette réflexion la culture du risque c'est-à-dire la capacité de prise de risque (menaces et opportunités) volontaire. Pourtant le risque fait partie du vivant et du développement. Seule la peur gouverne la majorité des pensées et des actions, hors la peur est mauvaise conseillère. Ne pas confondre peur et vigilance ! La politique culturelle française fait exception par rapport aux autres nations dans cette peur des dérives communautaristes. Au nom de cette peur excessive, fondé mais paralysante l'état et les communautés territoriales imposent une politique culturelle intégrative mettant à mal la capacité de résilience, le métissage culturel et la diversité culturelle. A cela s'ajoute le fait que ces mêmes instances décisionnaires ne disposent plus des budgets de fonctionnement de ces politiques volontaristes. Enfin dans un état de droit, ce n'est pas la loi qui fait évoluer les pratiques mais bien le contraire ce sont les évolutions des pratiques sociétales relayées pour le meilleur et pour le pire par les minorités actives qui font évoluer le droit, par la jurisprudence ou par la violence.